



DECISION N° 2024-287

**Marché 2023-399 lot 02 - Restructuration du Groupe
Scolaire Émile Roudayre - Relance du lot 2 :
Étanchéité descente eaux pluviales - Acte
modificatif n°1.**

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

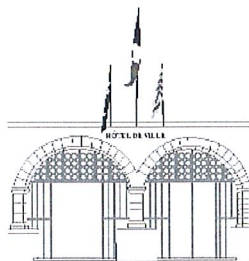
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 13 décembre 2023, un marché lancé selon la procédure adaptée, concernant la **Restructuration du Groupe Scolaire Emile Roudayre relance du lot 2, Marché 2023-399, lot 02 Étanchéité descente eaux pluviale**, a été conclu avec l'entreprise **Société Application Peinture Étanchéité Revêtements (SAPER)**, 6 rue Denis Papin – ZA de l'Oliu, 66280 Saleilles, pour un montant de **41 489.71 € HT**.

Considérant qu'en cours d'exécution les travaux supplémentaires ci-dessous doivent être réalisés :

- Suite à la demande du coordinateur sécurité, il est nécessaire de rajouter un garde-corps et portillon au droit de la trémie d'accès en toiture.

Considérant que ces travaux supplémentaires, représentent une dépense de 990.00 € HT, soit une plus-value de 2.39 % par rapport au marché initial, et porte le montant du lot 02 à 42 479.71 € HT après cet acte modificatif.



ECONOMIE DU MARCHE

Montant initial HT du marché	Acte modificatif HT n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	%
41 489.71 €	990.00 €	42 479.71 €	2.39 %

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R.2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 02 du marché 2023-399, avec l'entreprise **Société Application Peinture Etanchéité Revêtements (SAPER)**, 6 rue Denis Papin – ZA de l'Oliu, 66280 Saleilles, d'un montant de 990 € HT, soit une plus-value de 2.39% du montant initial du marché, portant le montant total du lot 02 à 42 479.71 € H.T après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **28 FEV. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240228-188088-AU-1-1

Accusé reçu le : **28 FEV. 2024**

Affiché le : **28 FEV. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

